



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dons

Question écrite n° 112736

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le don de moelle osseuse. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement afin de favoriser ce don de moelle osseuse.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années et de façon croissante, des actions d'information et de sensibilisation sont déployées auprès de la population générale pour recruter de nouveaux volontaires au don de moelle osseuse. L'objectif est d'atteindre, d'ici à 2015, 240 000 donneurs inscrits sur le registre des volontaires au don de moelle osseuse pour pouvoir mieux répondre aux besoins des malades. Cela permettrait à la fois de trouver plus facilement un donneur compatible en France pour les personnes malades en attente de greffe, et de participer encore davantage à la solidarité internationale avec les 71 registres mondiaux partenaires. En 2010, l'Agence de la biomédecine a enregistré 16 191 donneurs volontaires de moelle osseuse, portant le nombre total de donneurs à 187 519. Pour contribuer au développement de ce don, l'information et la sensibilisation du grand public est nécessaire et doit se poursuivre. Actuellement, les donneurs sont recrutés : par le biais des campagnes d'information nationales, qui ont inclus des spots télévisés et sur Internet et des actions de sensibilisation des journalistes régulièrement menées par l'Agence de la biomédecine auxquelles est associée l'Établissement français du sang (EFS) ; par le biais des associations, par exemple l'association France ADOT ou celles regroupées dans la Fédération France Moelle Espoir, représentées dans chaque département, qui font des interventions dans les entreprises, dans les universités... plus directement par les centres donneurs qui réalisent parfois des interventions externes dans des écoles d'ingénieurs, des entreprises, etc. ; par les sites fixes de l'EFS et les sites hospitaliers qui se consacrent au don de moelle osseuse en mettant à disposition des supports d'informations sur le don de moelle osseuse et répondent aux questions des personnes qui se présentent. Depuis 2009, la stratégie de communication de l'Agence de la biomédecine utilise beaucoup l'Internet, avec le site <http://www.dondemoelleosseuse.fr/> et a permis de faire un bond significatif dans les résultats obtenus en termes de recrutement de nouveaux donneurs jeunes. En 2011, à travers sa campagne Don de moelle osseuse, Engagez vous pour la vie, l'Agence de la biomédecine a souhaité mettre en avant l'engagement des hommes et des femmes donneurs, en créant la communauté des Veilleurs de vie. En s'appuyant sur leurs témoignages et leurs motivations, le dispositif de communication et son slogan interpellaient les individus et les encourageaient à se rendre sur le site d'inscription en ligne [dondemoelleosseuse.fr](http://www.dondemoelleosseuse.fr). Pour prolonger en région ce dispositif de promotion du don de moelle osseuse, des opérations « Veilleurs de vie » ont été organisées sur le terrain, avec des manifestations dans neuf grandes villes de France : Bordeaux, Rennes, Rouen, Strasbourg, Grenoble, Limoges, Marseille, Nice et Paris. De nombreuses autres initiatives locales ont également été organisées dans le cadre de cette 6e Semaine nationale de mobilisation pour le don de moelle osseuse, et des affiches mettant en scène de vrais Veilleurs de vie ont été diffusées dans l'ensemble des régions en France, grâce à l'ensemble des relais locaux (Centres EFS, CHU et associations). Le sang de cordon (ou « sang placentaire », issu du placenta et prélevé au niveau du cordon ombilical immédiatement après la naissance de l'enfant) constitue une

autre source de cellules souches hématopoïétiques (CSH). Cette source ne peut pas se substituer à la moelle osseuse mais apporte tout de même une réponse thérapeutique dans certains cas. Pour développer le don de sang de cordon, le réseau français de sang placentaire piloté par l'Agence de la biomédecine coordonne des actions pour améliorer les résultats des greffes de sang de cordon et les modalités du don dans le cadre de la solidarité nationale et internationale. Il s'agit principalement de favoriser l'augmentation du nombre d'établissements de conservation et le recrutement de maternités prêtes à pratiquer le prélèvement de sang de cordon à visée allogénique. Ces maternités doivent être plus nombreuses et mieux réparties sur le territoire, afin de permettre d'atteindre l'objectif de 30 000 unités de sang placentaire à la fin de l'année 2013. Le nombre de banques publiques allogéniques a été augmenté de 3 à 10 et le nombre de maternités a été multiplié par 4, pour atteindre à fin 2010 environ une trentaine d'établissements autorisés, ce chiffre étant en augmentation régulière. En matière de communication, l'enjeu d'aujourd'hui est surtout de délivrer des informations objectives et validées par les sociétés savantes dans un contexte où des messages erronés sont activement diffusés par des entreprises commerciales qui proposent de conserver le sang de cordon pour une visée autologue (pour l'enfant « au cas où » il pourrait en avoir besoin). Or, ce procédé ne repose sur aucun fondement scientifique. Ces différentes actions pour favoriser le don de moelle osseuse et le don de sang de cordon, vont être poursuivies en collaboration avec les professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112736

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6839

Réponse publiée le : 10 janvier 2012, page 323